



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Halotron-1 (agent d'extinction d'incendie avec propulseur)

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ

<b>Nom du produit</b>	Halotron-1 (agent d'extinction d'incendie avec propulseur)
<b>Autres appellations</b>	HCFC mélange B, agent extincteur aux halocarbures
<b>Utilisation recommandée de la substance et restrictions d'utilisation</b>	
<b>Utilisations identifiées</b>	Agent d'extinction d'incendie
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Consulter les codes applicables en matière de protection contre les incendies.
<b>Identification de la société</b>	Badger Fire Protection 1016 Corporate Park Drive Mebane, NC 27302 USA
<b>Numéro d'appel de la clientèle</b>	(434) 964-3200
<b>Numéro d'appel d'urgence</b>	
<b>Numéro CHEMTREC</b>	(800) 424-9300 (703) 527-3887 (international)
<b>Date de publication</b>	28 septembre 2023
<b>Date de remplacement de version antérieure</b>	7 janvier 2020

*Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément aux normes sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200, Règlement canadien sur les produits dangereux) de l'OSHA et du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques*

### 2. IDENTIFICATION DES RISQUES

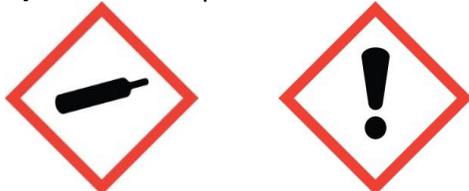
#### Classification du risque

Gaz sous pression, gaz liquéfié

Toxicité systémique pour certains organes cibles, exposition unique – Catégorie 3

#### Éléments d'étiquetage

Symboles de risque



Mot d'avertissement : Avertissement

#### Mentions d'avertissement

Contenant sous pression pouvant exploser sous l'effet de la chaleur.

Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges.

#### Conseils de prudence

##### Prévention

Éviter de respirer les gaz, émanations et pulvérisations.

Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Halotron-1 (agent d'extinction d'incendie avec propulseur)

### 2. IDENTIFICATION DES RISQUES

#### Réponse

En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air libre et la placer dans une position confortable pour la respiration.

Contactez un médecin ou un centre antipoison en cas de malaise.

#### Entreposage

Garder le contenant hermétiquement fermé.

Protéger des rayons du soleil.

Entreposer dans un endroit bien aéré.

Verrouiller le local d'entreposage.

#### Élimination

Mettre le contenant et le contenu au rebut conformément aux lois et aux règlements locaux et nationaux applicables.

#### Autres risques

L'inhalation d'émanations à des concentrations élevées peut provoquer des effets sur le système nerveux central comme des vertiges, de la somnolence, une anesthésie ou une perte de conscience.

Une mauvaise utilisation ou une inhalation intentionnelle peut entraîner la mort sans signe avant-coureur.

Le contact direct avec le gaz refroidi ou liquide peut provoquer le gel des tissus exposés. Éviter l'inhalation directe du gaz non dilué. Cet agent peut provoquer des asphyxies par réduction de la teneur en oxygène.

#### Limites de concentration spécifiques

Les valeurs indiquées ci-dessous représentent les pourcentages d'ingrédients affichant une toxicité inconnue.

Toxicité aiguë par voie orale 1 - 10 %

Toxicité aiguë par voie cutanée 1 - 10 %

Toxicité aiguë par inhalation 1 - 10 %

Toxicité aiguë pour les organismes aquatiques 1 - 10 %

### 3. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ce produit est un mélange.

Nom du composant	Numéro CAS	Concentration*
2,2-dichloro-1,1,1-trifluoroéthane	306-83-2	80 – 100 %
Mélange gazeux confidentiel.	S.O.	3 – 7 %

**Remarque : Le produit pressurisé utilise de l'argon comme agent propulseur.**

\* Concentration exacte non divulguée pour conserver le secret de fabrication.

### 4. PREMIERS SOINS

#### Description des mesures de premiers soins nécessaires

##### Yeux

Rincer immédiatement l'œil avec une quantité abondante d'eau tiède pendant au moins 15 minutes en tenant l'œil ouvert. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persiste.

##### Peau

Rincer à l'eau. Consulter un médecin si des engelures ou des gerçures apparaissent, ou si la rougeur persiste.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Halotron-1 (agent d'extinction d'incendie avec propulseur)

---

### 4. PREMIERS SOINS

---

#### **Ingestion**

L'ingestion n'est pas considérée comme une possible voie d'exposition.

#### **Inhalation**

Éloigner la personne du lieu d'exposition. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

#### **Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés**

Halotron I est un liquide pressurisé incolore et volatil diffusant une légère odeur d'éther. Une exposition de courte durée à des concentrations élevées peut entraîner des répercussions sur le système nerveux central et cardiaque. Une exposition prolongée à des concentrations supérieures aux limites d'exposition recommandées peut entraîner des effets nocifs sur le foie. Des concentrations élevées de 20 000 ppm (v/v) ou plus peuvent provoquer une arythmie cardiaque.

#### **Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

##### **Avis à l'intention des médecins**

Ce produit peut rendre le cœur plus sensible aux arythmies. Les catécholamines telles que l'adrénaline ou d'autres composés ayant des effets similaires doivent être réservées aux urgences et utilisées en faisant preuve d'une prudence particulière.

En cas d'engelure, placer la partie touchée dans l'eau tiède. S'il est impossible ou peu pratique d'obtenir de l'eau tiède, enrober doucement les parties touchées avec des couvertures. NE PAS UTILISER D'EAU CHAUDE.

---

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

---

#### **Agents extincteurs appropriés**

Cette préparation sert d'agent d'extinction et ne présente donc aucun problème pour tenter de maîtriser un brasier. Utiliser un agent extincteur approprié en fonction des autres matières et matériaux. Refroidir les contenants et les environs en pulvérisant de l'eau puisque les contenants pourraient se fissurer ou exploser en raison de la chaleur que dégage un incendie. Lorsqu'il entre en contact avec le feu, l'agent concentré peut dégager des produits toxiques, notamment des halogénures d'hydrogène, susceptibles de provoquer des dégâts. Éviter l'inhalation de ces produits en évacuant et en ventilant les lieux.

#### **Dangers spécifiques du produit**

Les contenants peuvent exploser à la chaleur d'un incendie. Lorsqu'il entre en contact avec le feu, l'agent concentré peut dégager des produits toxiques, notamment des halogénures d'hydrogène, susceptibles de provoquer des dégâts. Éviter l'inhalation de ces produits en évacuant et en ventilant les lieux.

#### **Mesures de protection spéciales pour les pompiers**

Porter un ensemble complet de vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome en fonction des caractéristiques de l'incendie.

---

### 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

---

#### **Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

Éloigner tout contenant fuyant jusqu'à un endroit sécuritaire. Ventiler la zone exposée. Des vapeurs peuvent s'accumuler dans les dépressions. Toute fuite à l'intérieur d'un espace clos peut entraîner la suffocation en raison du déplacement de l'oxygène. Par conséquent, il est recommandé de porter un appareil respiratoire autonome.

Concentration maximale en situation d'urgence (1 heure) Concentration maximale en situation d'urgence : 1 000 ppm (v/v)

Concentration maximale en situation d'urgence (1 min) recommandée par le fabricant : 2 500 ppm (v/v)



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Halotron-1 (agent d'extinction d'incendie avec propulseur)

---

### 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

---

#### Précautions environnementales

Empêcher le produit de pénétrer dans les cours d'eau, le sol et les égouts.

#### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber à l'aide de la matière inerte appropriée, puis recueillir dans des contenants adéquats pour la récupération ou l'élimination.

---

### 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

---

#### Précautions relatives à la manutention sécuritaire

Porter l'équipement de protection approprié. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

#### Conditions relatives à l'entreposage sécuritaire

Entreposer adéquatement les contenants sous pression et bien les fixer pour en prévenir la chute ou empêcher les chocs. Ne pas traîner, glisser ni rouler les contenants sous pression. Ne pas laisser tomber les contenants sous pression et ne pas les laisser s'entrechoquer. Ne jamais orienter une flamme ou une chaleur directe sur toute partie du contenant sous pression ou du contenant en plastique. Entreposer les contenants sous pression à l'écart des sources de chaleur intenses. Le lieu d'entreposage doit être : frais – sec – bien ventilé – couvert – à l'abri de la lumière directe du soleil

---

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

---

#### Paramètres de contrôle

Les limites d'exposition professionnelle pertinentes figurent ci-dessous, le cas échéant.

#### Niveaux d'exposition en milieu de travail (manipulation chronique)

AIHA (WEEL) (8 h) : 50 ppm (v/v), en fonction du composant primaire.

Concentration maximale en situation d'urgence (1 heure) Concentration maximale en situation d'urgence : 1 000 ppm (v/v)

Concentration maximale en situation d'urgence (1 min) recommandée par le fabricant : 2 500 ppm (v/v)

#### Niveau d'exposition à l'utilisation de l'agent Halotron-1 dans un extincteur

Exposition à l'utilisation du produit comme agent d'extinction d'incendie : l'exposition ne devrait pas excéder 20 000 ppm (v/v). Les recommandations en matière de volume minimal sécuritaire pour l'utilisation en espace clos sont indiquées sur l'étiquette de l'extincteur.

#### Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser avec une ventilation adéquate. Des procédures locales doivent porter sur la sélection, l'inspection et l'entretien de cet équipement, ainsi que sur la formation. Lorsque ce produit est utilisé en grande quantité ou lorsqu'une odeur devient apparente, utiliser une ventilation locale par aspiration.

#### Mesures de protection individuelles

##### Protection des voies respiratoires

Aucune protection n'est nécessaire lorsque le produit est utilisé dans un extincteur portatif. Dans les atmosphères pauvres en oxygène, utiliser un appareil respiratoire autonome puisqu'un simple appareil respiratoire d'épuration d'air n'offrira pas une protection adéquate.

##### Protection de la peau

Porter des gants en néoprène, en PVC ou en PVA.

##### Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques ou des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Halotron-1

### (agent d'extinction d'incendie avec propulseur)

#### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

##### Protection du corps

Porter des vêtements de travail normaux.

#### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

##### Agent : Halotron-1

##### Apparence

État physique	Gaz liquide sous pression
Couleur	Incolore
Odeur	Légère odeur d'éther
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	Sans objet
Densité relative (air = 1)	5,14
Densité du liquide	92,3 lb/pi <sup>3</sup> à 77 °F 1,48 kg/l à 25 °C
Densité du gaz	~ 0,387 lb/pi <sup>3</sup> ~ 6,08 kg/m <sup>3</sup>
Intervalle/point d'ébullition (°C/F)	27 °C/80,6 °F
Point de fusion (°C/F)	Aucune donnée disponible
Point d'éclair (°C/F)	Ininflammable
Pression de vapeur du liquide	~ 11,2 psig à 68 °F 77 kPa à 20 °C
Taux d'évaporation (BuAc = 1)	Plus rapide que l'eau, moins rapide que l'éther
Solubilité dans l'eau	0,39 % à 25 °C/ 77 °F, 1 atm.
Densité relative (air = 1)	Environ 6,08 kg/m <sup>3</sup> (0,387 lb/pi <sup>3</sup> ) à 25 °C (77 °F)
COV (%)	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Aucune donnée disponible
Viscosité	Sans objet
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Ininflammable

##### Agent propulseur : argon

##### Apparence

État physique	Gaz comprimé
Couleur	Incolore
Odeur	Aucun(e)
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	Sans objet
Densité relative	Aucune donnée disponible
Intervalle/point d'ébullition (°C/F)	Aucune donnée disponible
Point de fusion (°C/F)	Aucune donnée disponible
Point d'éclair (°C/F)	Ininflammable
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation (BuAc = 1)	Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau	Aucune donnée disponible
Densité relative (air = 1)	Sans objet
COV (g/l)	Aucun(e)
COV (%)	Aucun(e)
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Aucune donnée disponible



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Halotron-1 (agent d'extinction d'incendie avec propulseur)

---

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

---

<b>Viscosité</b>	Sans objet
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Aucune donnée disponible
<b>Température de décomposition</b>	Aucune donnée disponible
<b>Limite supérieure d'explosivité</b>	Non explosif
<b>Limite inférieure d'explosivité</b>	Non explosif
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Ininflammable

---

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

---

#### Réactivité

Ce produit se décompose sous l'effet de la chaleur.

#### Stabilité chimique

Thermiquement stable aux températures typiques d'utilisation.

#### Risque de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne surviendra dans des conditions normales d'utilisation.

#### Conditions à éviter

Contact avec des matières incompatibles

#### Matières incompatibles

Incompatible avec les métaux alcalins ou alcalino-terreux, et les métaux en poudre (Al, Zn, Be, etc.).

#### Produits de décomposition dangereux

Acides chlorhydrique et fluorhydrique, et possiblement des halogénures de carbonyle.

---

### 11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

---

#### Toxicité aiguë

2,2-dichloro-1,1,1-trifluoroéthane

Agent asphyxiant simple

CL50 inhalation, rat, 4 h : 32 000 ppm

Dose létale orale approximative, rat : 9 000 mg/kg

DMENO (coeur) : 2 % vol.

DSENO (coeur) : 1 % vol.

Des essais toxicologiques ont été réalisés sur le HCFC-123 par le Program for Alternative Fluorocarbon Testing (PAFT). Les données issues des études de toxicité aiguë dans le cadre de ce programme ont démontré que le HCFC-123 présente une toxicité très faible lors d'une exposition par application cutanée ou par inhalation.

Mélange gazeux confidentiel.

Agent asphyxiant simple

Argon

Agent asphyxiant simple



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Halotron-1 (agent d'extinction d'incendie avec propulseur)

### 11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

#### **Toxicité systémique pour certains organes cibles, exposition unique**

2,2-dichloro-1,1,1-trifluoroéthane : Des études menées sur des rongeurs indiquent que ce produit chimique est facilement absorbé par inhalation. Il se répand dans tous les organes, et plus principalement dans le foie. Lors de l'inhalation, environ 90 % du HCFC-123 est éliminé par les poumons, sous sa forme initiale. La quantité restante est métabolisée en acide trifluoroacétique et excrétée dans l'urine. De petites quantités de protéines trifluoroacétylées ont été détectées dans des rats d'études en laboratoire.

Argon : L'exposition à des concentrations élevées d'argon gazeux peut provoquer des asphyxies par réduction de la teneur en oxygène. L'inhalation à des concentrations très élevées peut produire des étourdissements, de l'essoufflement, des évanouissements ou l'asphyxie.

#### **Toxicité systémique pour certains organes cibles, expositions répétées**

2,2-dichloro-1,1,1-trifluoroéthane : Une exposition prolongée chez le rat dans le cadre d'une étude sur deux ans (6 heures par jour, 5 jours par semaine) à des concentrations de 300, 1 000 et 5 000 ppm a entraîné une diminution du poids corporel, du cholestérol sérique, des triglycérides et du glucose chez les rongeurs, en plus d'augmenter les concentrations de fluorure dans leur urine. Toutefois, le taux de survie des rongeurs s'est considérablement amélioré dans tous les groupes exposés, en comparaison aux animaux témoins. L'inhalation de 300, 1 000 et 5 000 ppm a entraîné une augmentation de tumeurs bénignes dans le foie, le pancréas et les testicules. Les tumeurs sont apparues en fin de vie des animaux, et aucune n'a été évaluée comme étant mortelle. La formation de tumeurs est considérée comme provenant de mécanismes non génotoxiques associés à une potentielle prolifération de peroxyosomes ou à des troubles hormonaux chez les rats plus âgés.

Une exposition chez le chien, le cochon d'Inde et le singe à des concentrations de 1 000 ppm ou plus sur une durée totale de 3 semaines (6 heures par jour, 7 jours par semaine) a induit de légères lésions au foie des animaux, avec altération de leurs taux d'enzymes.

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

2,2-dichloro-1,1,1-trifluoroéthane : Risque d'irritation oculaire et de larmoiement. Effets oculaires réversibles d'intensité légère à modérée.

#### **Corrosion/irritation cutanée**

2,2-dichloro-1,1,1-trifluoroéthane : N'a pas entraîné d'irritation dans le cadre d'études chez le lapin.

#### **Sensibilisation cutanée ou des voies respiratoires**

Aucune étude pertinente.

#### **Cancérogénicité**

Ce produit n'est pas considéré comme étant cancérogène par le NTP, le CIRC et l'OSHA.

#### **Génotoxicité**

2,2-dichloro-1,1,1-trifluoroéthane : Ce produit n'a révélé aucun dommage génétique dans le cadre de plusieurs expériences en éprouvettes, à l'exception d'un essai d'aberration chromosomique mené sur des lymphocytes humains. Il s'est révélé inactif dans le cadre d'études sur les dommages génétiques menées sur des animaux vivants. Par conséquent, ce produit n'est pas considéré comme étant génotoxique.

#### **Toxicité pour la reproduction**

2,2-dichloro-1,1,1-trifluoroéthane : Les études de reproduction effectuées chez le rat et le lapin n'ont révélé aucun signe que le produit portait atteinte à la fertilité ou était dangereux pour le fœtus à des concentrations de 5 000 et 10 000 ppm.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Halotron-1

(agent d'extinction d'incendie avec propulseur)

---

### 11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

---

#### Danger d'aspiration

Aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

---

### 12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

---

#### Écotoxicité

2,2-dichloro-1,1,1-trifluoroéthane

CL50 *Oncorhynchus mykiss* (truite arc-en-ciel), 55,5 mg/l, 96 h

CrE50 *Pseudokirchneriella subcapita* (algues vertes), 96,6 mg/l, 96 h

CbE50 *Pseudokirchneriella subcapita* (algues vertes), 67,8 mg/l, 96 h

CE50 *Daphnia magna* (puces d'eau), 17,3 mg/l, 48 h

#### Mobilité dans le sol

Aucune étude pertinente.

#### Persistance et caractère dégradable

Biodégradabilité : 24 %, produit non aisément biodégradable

#### Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC) : 33, la bioaccumulation est peu probable

#### Autres effets nocifs

Aucune étude pertinente.

---

### 13. ÉLIMINATION

---

#### Méthodes d'élimination

Mettre le contenant au rebut conformément aux lois et aux règlements locaux et nationaux applicables.

Ne pas découper, percer ou souder le contenant, ni effectuer ces opérations à proximité de celui-ci. En cas de déversement, le contenu se dissipera dans l'atmosphère.

---

### 14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

---

Les informations de cette fiche de données de sécurité concernent un produit ou une matière spécifique plutôt que ses diverses formes ou ses différents états de confinement.

#### Précautions d'expédition spécifiques :

Les personnes doivent être certifiées en tant qu'expéditeurs de matières dangereuses pour tous les modes de transport.

Les extincteurs pressurisés sont considérés comme matière dangereuse par le Department of Transportation des États-Unis et Transport Canada.

#### Expéditions en vrac :

##### DOT CFR 172.101 Data

Gaz comprimés, sans autres précisions (contient du tétrafluorométhane, de l'argon), 2.2, UN1956

##### Nom d'expédition ONU

Gaz comprimés, sans autres précisions (contient du tétrafluorométhane, de l'argon)

##### Classe ONU

(2.2) Gaz non inflammable

##### Numéro ONU

UN1956

##### Groupe d'emballage ONU

Non applicable



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Halotron-1 (agent d'extinction d'incendie avec propulseur)

---

### 14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

---

<b>Classification pour le transport par avion (IATA)</b>	Consulter la réglementation de l'IATA en vigueur avant toute expédition par avion.
<b>Classification pour le transport maritime (IMDG)</b>	Consulter le code IMDG en vigueur avant toute expédition par voie maritime.
<b>Extincteurs :</b>	
<b>DOT CFR 172.101 Data</b>	Extincteurs, 2.2, UN1044
<b>Nom d'expédition ONU</b>	Extincteurs
<b>Classe ONU</b>	(2.2)
<b>Numéro ONU</b>	UN1044
<b>Groupe d'emballage ONU</b>	Sans objet
<b>Classification pour le transport par avion (IATA)</b>	Consulter la réglementation de l'IATA en vigueur avant toute expédition par avion.
<b>Classification pour le transport maritime (IMDG)</b>	Consulter le code IMDG en vigueur avant toute expédition par voie maritime.

Cette section est considérée comme exacte au moment de sa préparation. Elle ne vise pas à constituer un avis ou un résumé complet au regard des lois, règles ou règlements s'appliquant aux matières dangereuses et est susceptible d'être modifiée. Les utilisateurs ont la responsabilité de confirmer la conformité avec l'ensemble des lois, règles et règlements sur les matières dangereuses, en vigueur lors de l'expédition.

---

### 15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

---

#### **Inventaire TSCA (États-Unis)**

Tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences des ingrédients répertoriés sur la liste de l'inventaire TSCA (Toxic Substance Control Act) des États-Unis relatif aux substances chimiques.

#### **Listes LIS/LES (Canada)**

Tous les ingrédients de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS).

#### **SARA Title III, section 311/312 Catégorisation :**

Gaz sous pression – Toxicité systémique pour certains organes cibles (exposition unique)

#### **SARA Title III, section 313**

Ce produit contient un agent chimique qui figure dans la section 313 aux concentrations minimales ou au-delà : 2,2-dichloro-1,1,1-trifluoroéthane (306-83-2)

---

### 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

---

#### **Classifications NFPA**

Santé – 1

Inflammabilité – 0

Réactivité – 1

Dangers spéciaux – Aucun



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Halotron-1 (agent d'extinction d'incendie avec propulseur)

---

### 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

---

#### Abréviations

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists (conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)  
CAS : Chemical Abstracts Service  
CIRC : Centre international de la recherche sur le cancer  
CLmin : Concentration létale minimale  
S.O. : Indique qu'aucun renseignement pertinent n'a été trouvé ou n'est disponible  
NTP : National Toxicology Program (programme national de toxicologie des États-Unis)  
OSHA : Occupational Safety and Health Administration (service de la sécurité et de l'hygiène du travail)  
LEA : Limite d'exposition admissible  
FDS : Fiche de données de sécurité  
LECT : Limite d'exposition à court terme  
VLE : Valeur limite d'exposition

Date de révision : 28 septembre 2023

Date de publication précédente : 7 janvier 2020

Modifications apportées : Modifications apportées aux sections 1 et 16.

#### Source des renseignements et références

Cette FDS est préparée par des experts en communication des dangers à partir de renseignements issus des documents de référence internes de la société.

Les renseignements et recommandations contenus dans les présentes sont fondés sur des données jugées précises. Badger Fire Protection n'assume aucune responsabilité quant au contenu et à l'exactitude des informations fournies. Il incombe à l'utilisateur de se renseigner quant au caractère opportun du produit pour un usage donné. Nous ne donnons en particulier AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, en ce qui concerne ces informations, et nous rejetons toute responsabilité liée à leur utilisation. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que toute utilisation ou élimination du produit est effectuée conformément avec les lois et réglementations locales, provinciales, d'État et fédérales en vigueur.

---